



DECISION DU MAIRE

N° 047-2025 à 054-2025 - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants et L.300-1 ;

Vu la délibération n°001-2019 du conseil municipal en date du 25 janvier 2019 instaurant un droit de préemption urbain sur les zones urbaines ou à urbaniser du territoire de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg ;

Vu la délibération n°025-2020 du conseil municipal en date du 3 juin 2020 donnant délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire suivant l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/10/2008, modifié les 01/02/2013, 06/10/17, 09/03/2018 et le 29/11/2019, mis à jour le 10/10/2017, le 02/03/2018 et le 20/08/2018 ;

Considérant les déclarations d'intention d'aliéner examinées ;

Considérant l'avis de la commission ADS du 8 juillet 2025.

DECIDE

Article 1 : De ne pas exercer son droit de préemption et de renoncer à acquérir les biens ci-dessous désignés :

- N°047-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0030, déposée le 12 juin 2025 par Maître Julien VUITON, notaire à Bourg en Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AH 141, situé 80 rue des Noisetiers.
- N°048-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0031, déposée le 20 juin 2025 par Maître Marc ETIEVANT, notaire à Bourg-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AB 165 et AB 168 (1/2 indivis), situé 440 chemin des Oures.
- N°049-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0032, déposée le 23 juin 2025 par Maîtres Jean-Michel MATHIEU et Nicolas PONS, notaires à Bourg-en-Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AH 140, situé 102 rue des Noisetiers.
- N°050-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0033, déposée le 27 juin 2025 par Maître Sébastien PEROZ, notaire à Mézériat (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré Ar 81, situé 63 rue des Platanes.
- N°051-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0034, déposée le 3 juillet 2025 par Maître Philippe GUERIN, notaire à Mézériat (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AI 298, situé 94 impasse Berlioz.
- N°052-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0035, déposée le 7 juillet 2025 par Maître Anne DUBOIS, notaire à Pont d'Ain (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AN 38, situé 13 allée de la Source.
- N°053-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0036, déposée le 7 juillet 2025 par Maître Laure JACQUET, notaire à Ceyzériat (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AS 286, situé 151 allée des Cerisiers.
- N°054-2025 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0037, déposée le 8 juillet 2025 par Maître Thierry MANIGAND, notaire à Bourg en Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AL 107, situé 51 allée des Lupins.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250709-047-054-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2025
Publication : 10/07/2025

Fait à Saint Denis Lès Bourg,
Le 9 juillet 2025.

Le Maire,
Guillaume FAUVEY

